

MONTPELLIER

4 novembre 2019 - 30 octobre 2020

Dates à retenir

- Information collective: 5 septembre 2019
- Dépôt des dossiers d'inscription et tests de sélection : 8 octobre 2019
- Début de formation : 4 novembre 2019
- Fin de formation : 30 octobre 2020

Code RNCP : 28557

Code CPF : 241669

Bon de commande PRF:
19Q05391842

Renseignements et inscriptions :

CEMEA Occitanie
501 rue Métairie de Saisset
CS 10033
34078 Montpellier cedex 3

Tél. : 04 67 50 46 00
accueil@cemea-occitanie.org
www.cemea-occitanie.org

Le diplôme

Le BPJEPS mention Animation Sociale est un diplôme de niveau 4 (BAC). Il atteste que son titulaire est capable de :

- concevoir un projet d'animation sociale en lien avec une équipe pluridisciplinaire ;
- animer des actions d'animation pour favoriser l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne ;
- encadrer des actions d'animation sociale ;
- participer au fonctionnement de la structure dans son environnement ;
- accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative.

L'emploi

L'animateur social exerce ses activités dans le cadre de structures relevant du secteur public ou du secteur privé (centres sociaux, associations de quartiers, EHPAD, établissements médico-sociaux, hôpitaux...).

Le public concerné

La formation BPJEPS Animation Sociale s'adresse

- aux demandeurs d'emploi qui souhaitent se professionnaliser dans le champ de l'animation sociale,
- aux professionnels de l'animation en poste,
- aux personnes en reconversion professionnelle.

Les + de cette formation

- + Votre formation BPJEPS Animation Sociale peut être complétée au choix, par :
un certificat complémentaire « Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs »
un Certificat de spécialisation « Animation et Maintien de l'Autonomie de la Personne ».
- + La formation BPJEPS Animation sociale intègre une immersion professionnelle de 2 semaines à l'étranger avec ERASMUS+
- + Les titulaires du BPJEPS Animation sociale peuvent se présenter au concours d'animateur de la Fonction Publique Territoriale



L'organisation de la formation

La formation BPJEPS est organisée en alternance sur 12 mois :

- ◆ 735 h en centre de formation
- ◆ 714 h en structure professionnelle sous tutorat pédagogique.

Selon le projet du stagiaire le BPJEPS animation sociale peut être complété, au choix, par :

- ◆ Le certificat complémentaire « Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs » 105 h en centre + 18 jours de stage en ACM
- ◆ Le certificat de spécialisation « Animation et Maintien de l'Autonomie de la Personne » 105h en centre de formation + 105h dans une structure accueillant du publics en perte d'autonomie.

La démarche de formation privilégie les méthodes actives qui placent les stagiaires en situation d'activités, de projet et de coopération.

Le programme du BPJEPS mention animation sociale

Un module de positionnement, permet de définir le parcours de formation de chaque stagiaire.

La formation est structurée en 4 Unités Capitalisables (UC) :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale.

UC4 Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale

Les conditions d'entrée en formation

- ◆ Justifier d'une expérience de 200h minimum dans l'animation ou posséder un titre ou diplôme de dispense
- ◆ Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme
- ◆ Déposer un dossier d'inscription complet
- ◆ Satisfaire aux épreuves de sélection (écrit et oral).

Le Coût de la formation

- ◆ Frais d'inscription : 80€
- ◆ BPJEPS animation sociale : 8379€
- ◆ CC ACM : 1197€
- ◆ CS AMAP : 1197€

Le financement de la formation

- ◆ Vous êtes demandeur d'emploi : votre formation peut être financée dans le cadre du programme régional de formation (PRF) de la région Occitanie.
- ◆ Vous êtes dans une autre situation: de nombreuses aides sont possibles. Contactez nous!

Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.

Favoriser le développement des liens sociaux.

Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.

Soutenir la transformation des dynamiques des territoires.

Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.

Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous,

Sensibiliser les personnes au vivre ensemble et à l'interculturel.

Les CEMEA s'engagent sur une charte de qualité:

Une conception et une pratique de la formation en alternance

L'utilisation de méthodes d'éducation active

La valorisation du rôle du groupe de personnes en formation

L'aide au développement d'une identité professionnelle et d'un projet professionnel

La mise en œuvre de parcours de formation et de suivis personnalisés

La cohérence des équipes pédagogiques

L'attention à la qualité du cadre matériel des formations

La mise en place de démarches d'accompagnement culturel durant la formation